COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de Chantonnay
Ensemble pour réussir

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
RÉUNI LE 5 MARS 2014 À 18H30
À LA SALLE DE L'AUBÉPIN DE SIGOURNAIS

Présents : Mmes CHENU V. - LOGEAIS C. – MOINET I - PHELIPEAU B (à partir du point n° 19) – ROUSSEAU MJ. - SELLIER MC. (à partir du point n°4) - SOULARD G.
MM. BENETEAU C. – BLANCHARD B. - BOISSEAU D. – BOISSINOT C. (à partir du point n°4) – BROCHET A. – BUREAU J. – CARTRON N. - CHASSERIEAU D. - DELAYE JJ. – GIRAUD M. – GIRAUDEAU LM. – LAURENT A. – LEGLAT P. – LUMEAU G. (jusqu'au point n°3) – PAILLAT D. (suppléant) – RAMBAUD N. – RIGAUDEAU P. - ROUSSEAU D. (suppléant) – SIRET JP. (à partir du point n°21) – SOULARD Y. - VILLETTE G.

Absents et excusés : Mmes BOUDREAULT (représentée)
MM. CARTRON A. – DURAND S. (représenté) – VERGNAUD A.

Le procès-verbal de la réunion du 5 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

Présentation des décisions prises par le Président suite aux délégations données par le Conseil communautaire :

Décision		
Spectacles scolaires - contrat de cession avec la compagnie CHOC TRIO	6 représentations du spectacle « Pâtacrêp' »	7 487,12 € TTC
Actipôle de la Vouraie – vente d'un terrain à la SCI JALAM	Parcelle Section ZP n° 118 - 1 868 m² au prix de vente de 11,00 € HT / m² TVA en plus	
Promotion des activités de loisirs autour des lacs du Pays de Chantonnay	Insertions dans le guide édité par Vendée Expansion.	1 500,00 € TTC
Réalisation de la carte touristique du Pays de Chantonnay	AGENCE KAFÉCOM FI IMPRIMERIE TOTAL	480,00 € HT 880,20 € HT 1 360,20 € HT
Réalisation du dépliant de promotion des 3 lacs du Pays de Chantonnay	AGENCE KAFÉCOM FI IMPRIMERIE TOTAL	320,00 € HT 410,10 € HT 730,10 € HT
Spectacles scolaires - contrat de cession avec la compagnie CHOC TRIO pour le spectacle Pâtacrêp' - Modification des conditions d'accueil des artistes	Contrat de cession Forfait déplacement Défraiements SYNDEAC TOTAL	6 800,00 € HT 296,80 € HT 212,40 € HT 7 309,20 € HT
Sortie crépusculaire en canoë-kayak le 1er août 2014 sur la Vouraie	LPO Vendée	162,00 € TTC
Restructuration de l'EHPAD les Humeaux – mission de CSPS – phase 2	ASCOR	2 295,00 € HT
Restructuration de l'EHPAD les Humeaux – mission de contrôle technique – avenant n° 1	BTP Consultant Marché initial : Avenant n° 1 : Total :	 10 335,00 € HT 2 280,00 € HT 12 615,00 € HT
Pépinière d'entreprises de Benêtre – convention d'occupation précaire avec la société HUMEZ Architecture	Modification du début de la convention d'occupation précaire : 1er mars 2014, pour une durée de 23 mois.	

65 avenue du Gen. de Gaulle
BP 98 - 85111 CHANTONNAY cedex
Tél. 02 51 94 40 23
Fax 02 51 94 89 46
contact@cc-paysdechantonnay.fr
www.cc-paysdechantonnay.fr

Bournezeau - Chantonnay - Rochetrejoux - St Germain de Prinçay
St Hilaire le Vouhis - St Prouant - St Vincent Sterlanges - Sigournais

Offre de mise à disposition des services de l'association GÉO VENDÉE	convention pour une durée de trois ans. montant pour 2014 : 2 370,13 €.	
Achat d'un photocopieur à VENDÉE BUREAU Contrat de maintenance (à la charge de l'Office de Tourisme)	Matériel neuf Ricoh MPC 200 3SP Reprise Toshiba 281C Coût copie noir Coût copie couleur	2 350,00 € HT 70,00 € HT 0,0039 € HT 0,039 € HT
Actipôle de la Mine à Rochetrejoux – tranche 1 – création d'une réserve d'eau pour la protection incendie - Avenant n° 1	SARL ROIRAND GAUVRIT Montant du marché initial : Montant de l'avenant n° 1 : Total :	 127 900,00 € HT 8 631,20 € HT 136 531,20 € HT

Le Conseil communautaire a pris les décisions suivantes (elles ont été approuvées à l'unanimité) :

Budget – Finances - Personnel

Les comptes administratifs et les comptes de gestion 2013 sont approuvés à l'unanimité. Les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
SPANC	+ 36 937,73 €	- 0 €	+ 36 937,73 €
Ateliers relais Bournezeau	+ 20 259,40 €	+ 106 176,32 €	+ 126 435,72 €
Ateliers relais	+ 66 330,50 €	+ 715 171,13 €	+ 781 501,63 €
Zone d'activités	0,00 €	+ 398 475,96 €	+ 398 475,96 €
Budget principal	+ 4 899 649,20 €	- 785 349,67 €	+ 4 114 299,53 €

Les budgets primitifs 2014 des budgets annexes sont approuvés à l'unanimité.

	Fonctionnement	Investissement
SPANC	241 000,00 €	0,00 €
Ateliers relais Bournezeau	20 000,00 €	122 200,00 €
Ateliers relais	133 000,00 €	1 255 500,00 €
Zones d'activités	931 000,00 €	702 000,00 €

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas modifier les taux d'imposition, soit :

- Taxe d'habitation : 4,48 %
- Taxe sur le foncier bâti : 1,87 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 5,92 %
- Taux de Cotisation Foncière des Entreprises hors zone: 2,71 %
- Taux de Fiscalité Professionnelle de zone : 21,75 %

Le budget primitif 2014 du budget principal est approuvé à l'unanimité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011	Charges à caractère général	pour un montant de	608 300,00 €
Chapitre 012	Charges du personnel	pour un montant de	572 000,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	pour un montant de	1 538 500,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	pour un montant de	488 400,00 €
Chapitre 66	Charges financières	pour un montant de	80 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	pour un montant de	185 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions	pour un montant de	4 000,00 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	pour un montant de	101 400,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	pour un montant de	4 976 400,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de section à section	pour un montant de	1 180 000,00 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 013	Atténuation de charges	pour un montant de	30 000,00 €
Chapitre 70	Produits des services	pour un montant de	1 550 800,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	pour un montant de	2 182 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	pour un montant de	572 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	pour un montant de	423 000,00 €

Chapitre 77	Autres produits exceptionnels	pour un montant de	11 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre de section à section	pour un montant de	75 200,00 €

Avec l'affectation des résultats en recettes de 4 890 000,00 €, la section de fonctionnement s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes à 9 734 000,00 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :

Opération n° 10	Bâtiment communautaire	pour un montant de	420 000,00 €
Opération n° 17	Tourisme	pour un montant de	12 000,00 €
Opération n° 19	Aménagement de l'espace	pour un montant de	10 000,00 €
Opération n° 21	Gendarmerie	pour un montant de	2 000,00 €
Opération n° 25	Gens du voyage	pour un montant de	2 000,00 €
Opération n° 26	FL Les Humeaux	pour un montant de	1 420 000,00 €
Opération n° 28	Acquisition de matériels	pour un montant de	42 000,00 €
Opération n° 32	Fonds de concours et divers	pour un montant de	705 000,00 €
Opération n° 33	Foyer logement Les Croisettes	pour un montant de	10 000,00 €
Opération n° 34	Aménagement numérique	pour un montant de	3 000 000,00 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	pour un montant de	200 000,00 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	pour un montant de	1 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	pour un montant de	227 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	pour un montant de	1 111 400,00 €
Chapitre 26	Participations et créances rattachées	pour un montant de	1 000,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	pour un montant de	256 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de section à section	pour un montant de	75 200,00 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	pour un montant de	60 000,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 10	Dotations	pour un montant de	258 600,00 €
Chapitre 13	Subventions	pour un montant de	65 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes	pour un montant de	1 800 000,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	pour un montant de	4 976 400,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de section à section	pour un montant de	1 180 000,00 €
Chapitre 041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	pour un montant de	60 000,00 €

Avec le report des résultats en dépenses de 785 400,00 €, la section d'investissement s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes à 8 340 000,00 €.

Le Président est autorisé à engager les opérations inscrites au budget principal.

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :
- ACTIF Chantonnay ..... 6 600,00 €
- MISSION LOCALE ..... 18 939,00 €
- PRÉVENTION ROUTIÈRE ..... 390,00 €
- SEVE ..... 1 300,00 €
- FAMILLES RURALES (loisirs en liberté) ..... 1 800,00 €
- VÉLO CLUB CHANTONNAY (Tour du canton) ..... 1 800,00 €
- R4JCV ..... 2 500,00 €
- Bournezeau Sport Mécanique (course de côte) ..... 500,00 €
- Familles Rurales – Saint Prouant (Festival Môm'en Zik) ..... 1 500,00 €
- Familles Rurales – Rochetrejoux (parentalité) ..... 300,00 €
- Amicale des résidents des Croisettes ..... 250,00 €
- Chantonnay Raid ..... 250,00 €
- Festival « Là-Chez les Anges » ..... 400,00 €
- ALACV (course poursuite sur terre) ..... 335,00 €
- Office de tourisme ..... 50 000,00 €
- GDEC ..... 28 000,00 €
- FAIJD ..... 1 500,00 €
- Fonds de solidarité pour le logement ..... 4 200,00 €

Le Syndicat Mixte Vendée Centre Bournezeau versera un montant de 12 000,00 € à la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay pour les frais de fonctionnement du Syndicat Mixte pour l'année 2014.

Les fonds de concours sont attribués aux communes suivantes : Rochetrejoux pour travaux de voirie et extension de réseau d'eaux pluviales, 62 242 € et Sigournais, pour le chauffage et la ventilation de la salle polyvalente, 12 905 €.

Le calcul pour le remboursement des tâches administratives effectuées par les agents de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay pour le CIAS du Pays de Chantonnay est revu.

L'avenant n°1 portant modification du temps de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes "Pays de Chantonnay" pour le SIVU « Transports scolaires Nord Est Chantonnay » sur la convention précédemment conclue est approuvé.

Tourisme

Le Conseil communautaire accepte l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées section B n°909, 912, 1013, 1015 et 1036, sur la commune de Sigournais, appartenant à la commune de Sigournais.

Développement économique

Les subventions suivantes sont accordées à Vendée Bocage Initiative pour l'année 2014 :
- une subvention de 4 560 € pour son fonctionnement,
- une subvention de 1 672 € pour son fonds de prêts.

Environnement – Aménagement du Territoire

Le Conseil communautaire se prononce sur des admissions en non-valeur pour les redevances ordures ménagères, pour un montant de 1 311,95€ pour des créances éteintes suite à jugement.

Le Conseil communautaire accepte de lancer une étude de gisements fonciers sur les huit communes du Pays de Chantonnay et autorise le Président à passer la convention afférente avec l'Établissement Public Foncier de la Vendée.

Affaires générales

Le Conseil communautaire prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières pour 2013.

Fait à Chantonnay, le 6 mars 2014

LE PRÉSIDENT,
Jean-Jacques DELAYE